

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5531**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Architecte d'intérieur / Designer d'environnement

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur / Designer d'environnement

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

Institut de Développement des Arts Appliqués

Directeur IDAA

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Architecte d'intérieur/Designer d'environnement conçoit et réalise des espaces pérennes ou éphémères d'Architecture d'intérieure et/ou de Design d'environnement public, privé, collectif, individuel, évènementiel. Après avoir identifié l'attente d'un client, il définit une problématique (forme, ambiance) en réponse à l'aménagement d'un lieu de vie (espace, objet, mobilier) intégrant les aspects techniques, réglementaires, fonctionnels, esthétiques permettant de fixer des orientations globales et des repères pour le travail de conception.

Il se doit d'élaborer des hypothèses en plaçant les futurs occupants du lieu et les utilisateurs des objets et du mobilier au centre de sa problématique et de proposer des projets d'aménagement intérieur créatifs, esthétiques et fonctionnels.

Son travail repose sur une démarche réaliste basée sur la connaissance des matériaux, de leurs techniques de fabrication, de leur mise en œuvre et des éléments de construction, des coûts et délais de réalisation et des aspects réglementaires.

LE CHAMP D'INTERVENTION DE L'ARCHITECTE D'INTERIEUR/DESIGNER D'ENVIRONNEMENT COMPORTE QUATRE ACTIVITES PRINCIPALES :

Définir et analyser la problématique d'un projet d'Architecture d'intérieur et/ou de Design d'environnement

Concevoir et valider un projet d'Architecture d'intérieur et/ou de Design d'environnement

Développer et suivre la réalisation d'un projet d'Architecture d'intérieur et/ou de Design d'environnement

Représenter et communiquer un projet d'Architecture d'intérieur et de Design d'environnement

Les compétences attendues et attestées sont les suivantes :

- Capacité à consulter un client pour définir ses besoins, ses préférences, ses exigences pour l'aménagement d'un espace.
- Aptitude à rassembler des données contextuelles (historiques, sociales, culturelles, économiques, spatiales, techniques, réglementaires) par de la recherche documentaire et des enquêtes terrain.
- Capacité à analyser, interpréter et synthétiser les informations collectées afin de formuler un cahier des charges précisant les besoins, les contraintes, les spécificités pour l'aménagement d'un espace.
- Aptitude à se positionner par rapport à un marché (les tendances, les pratiques professionnelles) en appliquant ou en innovant sur les possibilités de réponse pour l'aménagement d'un espace.
- Capacité à analyser et définir une problématique (forme, ambiance) en réponse à l'aménagement d'un lieu de vie (espace, objet, mobilier) intégrant les aspects techniques, réglementaires, fonctionnels, esthétiques permettant de fixer des orientations globales et des repères pour le travail de conception.
- Formuler un concept global d'aménagement d'un espace intégrant l'analyse et la description d'une demande en transposant de manière créative, esthétique, fonctionnelle et économique son interprétation personnelle du projet.
- Capacité à élaborer des hypothèses en plaçant l'homme (futur occupant du lieu et utilisateur des objets et du mobilier) au coeur de sa réflexion.
- Intégrer les contraintes spatiales, esthétiques, techniques, humaines, financières, temporelles, réglementaires et de sécurité à la conception du projet.
- Choisir et développer un projet traduisant un concept en forme concrète et réalisable et planifiant les actions de réalisation de l'aménagement de l'espace.
- Elaborer des plans (d'ensemble et de détail) et dossiers des éléments techniques et plastiques à destination des différents corps de métiers, fournisseurs.
- Aptitude à identifier, consulter et utiliser des compétences extérieures s'inscrivant dans l'esprit du projet : fournisseurs, fabricants, corps d'état, spécialistes de divers domaines.
- Connaître, définir et suivre les étapes du processus de fabrication et réalisation des différents chantiers pour contrôler la conformité aux exigences du projet.
- Maîtriser les techniques de représentation pour représenter et de façon réaliste et fidèlement un projet d'aménagement d'un espace.
- Capacité à argumenter ses choix et transmettre sa conviction vis à vis d'un projet présenté (écrit, oral et mise en scène).
- S'adapter à une situation de communication et d'échange en respectant les règles et usages de présentation d'un projet d'Architecture d'intérieur et de Design.

- Mettre en place un cadre de travail client /projet par l'élaboration d'un planning de travail et de comptes-rendus de chantier et de suivi de réalisation régulièrement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Architecte d'intérieur/Designer d'environnement exerce dans les secteurs suivants :

- Cabinet d'architecte d'intérieur, cabinet d'architecte : espaces publics et privés, collectifs ou individuels, architecture commerciale, muséographie, scénographie
- Agence de Design : environnement, mobilier intérieur et extérieur (urbain), produit, objet promotionnel, packaging
- Agences en évènementiels
- Entreprises du bâtiment (bureaux d'études)
- Entreprises de distribution, de restauration
- Agences de décoration
- Entreprises de spectacles (TV, cinéma, théâtre)

La personne certifiée par Lisaa peut travailler comme salarié ou comme indépendant ce qui est assez fréquent dans les métiers de l'Architecture d'intérieur et du Design d'environnement. La taille des entreprises varie de 1 à des milliers de personnes.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

A l'issue du parcours de formation la certification se compose de trois éléments :

#### 1 EXERCICES PRATIQUES (travail continu).

- a - Rendus d'architecture d'intérieur et de Design d'environnement sur la base d'un sujet donné, avec un calendrier associé et une liste d'éléments de rendu (dessins techniques, planches graphiques, maquettes, échantillons de matériaux et d'aspect, dossier de recherche).
- b- Etudes de cas technologie d'architecture d'intérieur et de design d'environnement : Analyse commentée d'une réalisation existante (relevés dimensionnels, des matières et couleurs, des ambiances, études fonctionnelles d'utilisation de l'espace, plans, maquettes).
- c- Epreuve professionnelle : Sujet rédigé au plus près des termes d'une commande, traité sur 2/3 jours consécutifs avec une liste d'éléments de rendus (dessins techniques, planches graphiques, maquettes, dossiers de recherche).
- d- Jury book : Présentation d'un dossier de travaux de l'élève (travaux de l'école et dossier de recherches personnelles) devant un jury.

#### 2 « PROJET DE FIN D'ETUDES »

Présentation et argumentation d'une démarche de conception globale, prospective ou très proche de la réalité du projet, sur une thématique donnée (dessins techniques, planches graphiques, maquettes de principe et/ou prototypes, échantillons de matériaux et d'aspect, dossiers de recherche, installation).

#### 3 STAGE D'APPLICATION

Stage d'une durée minimale de 5 semaines au sein d'une structure professionnelle du secteur de l'Architecture d'intérieur et/ou du Design d'environnement et rendu d'un rapport de stage soumis à un cahier des charges, qui retranscrit et analyse l'expérience professionnelle vécue.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de présentation du "projet de fin d'études" se compose de 60% de professionnels extérieurs spécialisés dans les métiers de l'architecture d'intérieur et/ou du design d'environnement et de 40% d'intervenants au sein de l'établissement.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury VAE est composé de 6 personnes (2/3 de représentants professionnels et 1/3 d'intervenants à LISAA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

45 à 50 titulaires de la certification par an pour l'ensemble des écoles de Paris et de Rennes.

**Autres sources d'information :**

<http://www.lisaa.com>

**Lieu(x) de certification :**

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA) 55, rue du Cherche Midi - 75006 PARIS  
13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

L'Institut Supérieur des Arts Appliqués (LISAA) 55, rue du Cherche Midi - 75006 PARIS  
13, rue Poullain Duparc - 35000 RENNES

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Architecte d'intérieur / Designer d'environnement